



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 27 janvier 2023 DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. Jean-Luc MARLE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Luc MARLE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent.e.s :

- M. André LABARTHE (excusé)
- Mme Laurence DUPRIEZ

10 – RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION SITUÉE AU CIMETIÈRE SAINTE-MARIE 4

Par acte en date du 22 novembre 2021, Madame et Monsieur PETEL ont acquis dans le cimetière d'Oloron Sainte-Marie (Sainte-Marie 4), une concession (série CV n°19) moyennant le prix total de 109 €, laquelle concession se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

En conséquence, Madame et Monsieur PETEL proposent de rétrocéder leur concession à la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à la Commune de la concession perpétuelle achetée par Madame et Monsieur PETEL,
- **FIXE** le prix de la rétrocession de la concession à la somme de 109 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'acte de rétrocession.

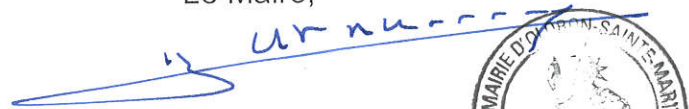

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 janvier 2023.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 31/01/2023




Le Maire,

Bernard UTHURRY